

## APPEL À CANDIDATURES 2023

### Conseil d'Administration CNSF

#### Contexte

Pour rappel, selon l'article 9 (Composition du Conseil d'Administration et du Bureau) des statuts du CNSF, le Conseil d'Administration du Collège National des Sages-femmes de France se compose d'au moins 20 membres titulaires qui se répartissent de la façon suivante :

- **de 20 représentant.e.s du Collegium des adhérent.e.s à titre individuel élu.e.s à bulletins secrets, renouvelables par moitié tous les 2 ans en Assemblée Générale – voix délibérative ;**
- *Jusqu'à 6 membres maximum du Collegium des associations et syndicats professionnels des sages-femmes élus parmi les représentant.e.s nommé.e.s par les associations et syndicats professionnels membres collaborateurs, à bulletins secrets, renouvelables par moitié tous les 2 ans en Assemblée Générale – voix délibérative ;*
- *La présidente ou le président d'honneur – voix délibérative ;*
- *Des personnes physiques ou morales, invité.e.s permanent.e.s ou temporaires pour leur expertise sur demande des membres élu.e.s du Conseil d'Administration – voix consultative.*

Le dernier renouvellement par moitié des représentant.e.s du Collegium des adhérent.e.s à titre individuel au conseil d'administration a eu lieu lors de l'Assemblée Générale de juin 2021. Selon les statuts, la prochaine Assemblée Générale du 30 mars 2023 aura pour ordre du jour le renouvellement par moitié du conseil d'administration, ainsi **dix places seront à pourvoir pour le mandat 2023 - 2027.**

**Le CNSF lance son appel à candidatures pour les dix postes au sein de son Conseil d'Administration à partir de ce jeudi 12 janvier 2023.**

Les élections se dérouleront lors de l'Assemblée Générale du jeudi 30 mars 2023 à Issy-Les-Moulineaux lors des Journées Sages-Femmes.



## Comment candidater ?

Tout.e membre du Collegium des adhérent.e.s à titre individuel du CNSF\* **à jour de son adhésion au 30 mars 2023** désirant se présenter doit faire acte de candidature auprès du secrétariat général du CNSF.

Pour candidater, il est demandé d'envoyer un Curriculum Vitae à jour ainsi qu'une lettre de motivation en fichier PDF à Eléonore Bleuzen-Her, [sg@cnsf.asso.fr](mailto:sg@cnsf.asso.fr) en précisant dans l'objet du mail "Candidature CA".

**Date limite d'envoi des candidatures : le dimanche 19 février 2023 avant minuit.**

*\*Article 4 des statuts (version de juin 2021) :*

*Le CNSF se compose*

- *D'un collegium d'adhérent.e.s à titre individuel composé de :*
  - *Membres titulaires adhérent.e.s exerçant ou ayant exercé la profession de sage-femme en France, ou suivant le cursus de formation initiale en vue d'obtenir le diplôme d'état de sage-femme en France, ou ayant obtenu le diplôme d'état de sage-femme en France ;*
  - *Membres d'honneur qui sont des personnalités françaises ou étrangères dont l'activité et les travaux contribuent à l'essor de la discipline Maïeutique ;*
  - *Membres bienfaiteur.rice.s.*

## Informations supplémentaires

Chaque membre du Conseil d'Administration s'engage à porter un ou plusieurs projets du CNSF, dans la thématique qu'elle ou qu'il souhaite (recherche, clinique, communication, fonctionnement interne, international...) en fonction des objectifs de la politique générale en cours.

Elle ou il s'engage également à être présent.e autant que possible :

- aux Journées Sages-Femmes ayant lieu les derniers jeudi et vendredi du mois de mars de l'année ;
- aux conseils d'administration, soit 4 journées et une ½ journée
- à la Journée Sages-Femmes Régionale (accolée au séminaire)
- au séminaire annuel qui a lieu sur 1 journée (accolé au CA de septembre).

Le calendrier des événements 2023 vous est communiqué en annexe de cet appel à candidature.

Elle ou il peut représenter le CNSF lors de groupes de travail ou de réunions avec des partenaires, des institutions ou d'autres organisations professionnelles.

Une charte de l'administrateur.rice du CNSF est en cours de rédaction par le conseil d'administration et sera validée le 4 février 2023. Elle sera envoyée à l'ensemble des candidatures reçues pour information.



Collège National des Sages-Femmes de France

Siège social : Hébergé au RSPP - 52 boulevard de Magenta - 75010 Paris

Siège de Gestion : Chez Plateau Urbain - 13 rue Santeuil - 75005 Paris



Collège National des Sages-Femmes de France

*Siège social : Hébergé au RSPP - 52 boulevard de Magenta - 75010 Paris*

*Siège de Gestion : Chez Plateau Urbain - 13 rue Santeuil - 75005 Paris*